

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin (87)

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTALAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes du Haut Limousin, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Haute Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur les communes de Saint-Barbant, Nouic, Blanzac et Saint Ouen sur Gartempe.
- Fibrage des NRA origine correspondant.
- Fibrage des zones d'activité de Massevin et Gôt Marché (Axe 2)
- Fibrage des zones d'activité de Beauchamp, le Monteil Haut (Axe 2)

Le coût total de ces opérations est estimé à **900 341 € HT (dont 777 000 € HT dans le cadre de l'axe 1 et 123 341 € dans le cadre de l'axe 2).**

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens sont mobilisés sur l'axe 1.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents.

C'est le cas de la Communauté de Communes du Haut Limousin avec le raccordement en fibre des ZA Massevin à Nouic et du Gôt Marché à Mézières/Issoire.

Le fibrage des ZA de Beauchamp et Monteil (axe 2), pour un montant de 38 341 € HT, a déjà fait l'objet d'une précédente délibération (D361 du 31 janvier 2014). Au vu de l'ancienneté de la délibération et des travaux terminés, le présent plan de financement relatif à l'axe 2 ne tient pas compte de cette opération.

Un plan de financement particulier est proposé pour un montant de 85 000.00 € HT.

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	108 780.00€	14 %
UNION EUROPEENNE	310 800.00 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	124.320.00 €	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	116 550.00€	15 %
COMUNAUTE DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN	116 550.00€	15 %
TOTAL	777 000.00 €	100%

Plan de financement pour les travaux de fibrage de site sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin (Axe 2) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	8 500.00 €	10 %
UNION EUROPEENNE	34 000.00 €	40 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	21 250.00€	25 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN	21 250.00€	25 %
	85 000.00 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes du Haut Limousin.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.


Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes du Haut Limousin.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver les plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE




Communauté de Communes du Haut Limousin

Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote

Priorité	Type Opération	Référence	Secteur	Cout total provisionnel	Commentaires
Pilote	Fibrage de site	ZA Beauchamp / Le Monteil Haut	Blanzac	38 341 €	Axe 2
Pilote	Fibrage de site	ZA Massevin	Nouic	30 000 €	Axe 2
Pilote	Fibrage de site	ZA du Got Marché	Mézières/Issoire	55 000 €	inclut le fibrage/dégroupage du NRA Mezières/Issoire – Axe 2
Pilote	Fibrage NRA	BUP	Bussière Poitevine	160 000 €	inclut fibrage/dégroupage St-Martial-Isop
Pilote	Fibrage NRA	MMR	Mortemart	30 000 €	
Pilote	MED	BUP/B02	St-Barbant	120 000 €	
Pilote	MED	MMR/B01	Nouic	155 000 €	
Pilote	MED	BEL/A04	Blanzac	131 000 €	
Pilote	MED	BEL/A11	Saint Ouen sur Gartempe	181 000 €	
Total Pilote				900 341 €	